



Credibility In Media

RULEBOOK CIM

Devenir membre

Une entreprise peut devenir membre du CIM si elle appartient à l'une des trois familles du CIM : les **annonceurs**, les agences média et les agences de publicité (appelés « **Intermédiaires** »), ou les médias et leurs régies (appelés « **Médias** »).

Pour devenir membre, vous devez remplir un formulaire de demande d'adhésion, disponible sur notre site.

En tant qu'**Annonceur**, cette démarche est la seule nécessaire.

En tant qu'**Intermédiaire**, vous devez également indiquer la formule d'accès aux données du CIM que vous choisissez. Celle-ci varie selon la taille de votre entreprise et la(les) étude(s) à laquelle(auxquelles) vous souhaitez avoir accès. Le choix de la formule se fait en même temps que la demande d'adhésion au CIM.

En tant qu'entreprise **Média**, vous devez indiquer le support que vous souhaitez faire mesurer, ainsi que la formule choisie, pour la(les) étude(s) de votre choix (**voir "Souscrire à une étude CIM"**).

Etre membre implique le paiement d'une cotisation annuelle, en tant que membre individuel ou membre associé (applicable dans certains cas – Art 2.3 du Règlement d'ordre intérieur).

N'oubliez pas de lire les Statuts et le Règlement d'ordre intérieur, disponibles sur la page « Téléchargements » avant de compléter votre demande d'adhésion.

Toutes les demandes sont soumises à l'approbation du Bureau du CIM, puis à celle de l'Organe d'administration du CIM.

Les demandes doivent être soumises en temps utile pour permettre tous les préparatifs techniques. Ce délai peut varier d'une étude à l'autre. Pour les demandes émanant de non-souscripteurs, la période de préparation technique ne débute qu'après l'approbation de leur adhésion.

Vous ne faites pas partie d'une de ces familles de membres ?

Les non-membres peuvent accéder aux données du CIM sous certaines conditions, si l'Organe d'administration approuve le principe d'accès et le type de données fournies. L'Organe d'administration a défini des conditions spécifiques pour les **bureaux d'audit média** (voir document spécifique sous « Téléchargements »).